

EPS

COLÈRE DES PROFESSEURS D'EPS FACE AUX DÉCISIONS DE J-M BLANQUER AU NOM DU COVID

Judi 14 janvier, le gouvernement annonçait de nouvelles mesures de ce qu'il appelle un protocole sanitaire renforcé qui consiste principalement à interdire les pratiques sportives scolaires en intérieur.

Ou traduisons clairement, comment faire porter sur l'EPS la responsabilité de la transmission du virus alors qu'aucune mesure de recrutement n'a été prise pour lutter contre les sureffectifs en classe! Ou comment prendre une mesure isolée et incompréhensible sans répondre aux revendications des personnels.

Tout en permettant officiellement l'enseignement de l'EPS, le ministre met les collègues en difficulté. Les enseignants et les élèves devraient-ils rester des heures dans le froid et sous la pluie toute la semaine? 10 classes devraient-elles se partager la même piste d'athlétisme? Les professeurs d'EPS seraient-ils réduits à diffuser des « documentaires sur Zinedine Zidane » jusqu'en juin aux élèves? Devront-ils acheter des jeux de cartes?

Interdire les cours d'EPS et le sport solaire dans les lieux fermés et tout cela en plein hiver autant dire qu'on veut supprimer ni plus ni moins une grande partie des cours d'EPS! L'EPS est un enseignement obligatoire pour tous les élèves, il fait partie des épreuves d'examen. Et on le supprimerait ni plus ni moins? C'est un choix dangereux qu'a fait le ministre. Cela constitue un précédent: au nom de la crise sanitaire, on commencerait à supprimer des disciplines dites à risque sanitaire?



JÉAN-MICHEL DUNKER

Le ministre a fait le choix de condamner la cantine et l'EPS. Il n'a pas fait le choix de répondre à l'intersyndicale SNFOLC, SNES, SUD éducation, CGT éducation, SNALC, SNCL qui réaffirme son « attachement aux épreuves terminales, nationales, ponctuelles et anonymes, garantes de la valeur nationale du diplôme et de l'égalité des candidats face à l'examen » et demande « leur rétablissement dès cette année et l'abandon du contrôle continu ».



Le SNFOLC soutient toutes les initiatives des P.EPS en défense de leur discipline et appelle les personnels à préparer dans les assemblées générales et les HIS, la grève du 26 janvier et ses suites, pour les créations de postes, le rétablissement des épreuves terminales, ponctuelles, nationales et anonymes du baccalauréat, le dégel du point d'indice.